Point presse du 12/12/2011

Ma présence ici s'inscrit au titre de **l'invitation** faite par le collectif Tour du Moulin 1270.

Je représente ici-même **Mr J-P MAZUEL**, propriétaire de l'hôtel de la Tour du Moulin et du terrain intégrant la fameuse Tour, au centre de tous les débats depuis environ un an.

Je suis aujourd'hui aussi présent en tant qu'**élu du GOM**, représentant la moitié des Lourdais moins 168 voix, qui nous ont fait confiance, confiance qui s'applique dans cette circonstance au bien public tant dans sa préservation que dans son évolution ou amélioration éventuelle.

Après avoir écouté le retracé de la situation et la mise en avant d'une solution qui me semble cohérente et satisfaisante pour les différentes parties, à savoir:

- **le collectif de la Tour du Moulin** dans sa quête de la préservation et restauration de la Tour, bien privé qui doit et va devenir public, c'est du moins ce que je souhaite dans l'intérêt général public (lourdais, vsiteurs, touristes...),

- **Les promoteurs** , dans leur quête de voir le projet de résidence senior « la Belle Chocolatière » devenir réalité,

- enfin **Mr MAZUEL,** dans la quête de la vente de son bien, procédure engagée il y a à peu près 18 mois.

J'en appelle donc **au premier magistrat** de la ville à qui je demande de porter une attention particulière à cette situation inextricable, de **reconsidérer** le projet présenté « Double projet Tour du Moulin – Résidence la Belle Chocolatière » qui inclue un échange de terrain, les 2183 m2 de la propriété MAZUEL contre la même surface sur le parking municipal du boulevard du Lapacca, et qui demeure une opération blanche pour la municipalité.

Cette opération permettrait d'une part, de donner un peu de respiration aux abords de l'école H. AUZON en créant des places de parking, et d'engager une véritable réflexion globale concernant le réaménagement du pourtour et du plan de circulation de l'école H.AUZON jusqu'au Boulevard du Lapacca.

D'autre part, la restauration de la Tour médiévale apporte une valeur ajoutée historique et patrimoniale incontestable à notre ville, qui recueille un écho positif auprès de nos concitoyens ; de fait, je le répète, elle aura pour but in fine de répondre à une problématique latente de sécurisation et d'aménagement de ce périmètre intégrant des écoles, dont la résolution est aujourd'hui urgente et incontournable.

A contrario, **Mr le Maire** doit proposer une, voire d'autres solutions dans le cadre dune concertation élargie aux différents intervenants; qui aura le mérite d'atténuer le loupé monumental concernant le permis de démolir – construire qui a mis le feu aux poudres voilà un an, de sortir de l'inertie synonyme d'impasse, et d'apporter les moyens d'un accord **gagnant – gagnant** entre l'intérêt général public, et celui de **Mr MAZUEL**, enlisé dans un contexte devenu à ce jour invivable.

T.LAVIT